

prix  
de  
**l'innovation**  
des assises 2010

## REGLEMENT

### Art 1

La société DG Consultants, 5/7 rue de l'Amiral Courbet 94160 Saint Mandé, organise dans le cadre des Assises de la Sécurité et des Systèmes d'Information à Monaco du 6 au 9 octobre 2010, le Prix de l'Innovation, 5<sup>ème</sup> édition en 2010, concours gratuit et sans obligation d'achat.

### Art 2

**La participation est ouverte à toute entreprise créée en 2008, 2009 et 2010 dans un pays de l'Union Européenne ainsi qu'en Suisse ou en Norvège, et porteuse d'une solution innovante.**

Seule la date de création initiale de la société porteuse du projet sera prise en compte. En cas de recréation, rachat, changement de statuts ou tout autre mécanisme faussant la date de création de la société, le jury se réserve la possibilité d'éliminer le dossier.

### Art3

**Le dossier de candidature est téléchargeable sur les sites <http://www.lecercle.biz> et <http://www.lesassisesdelasecurite.com> , rubrique Prix de l'innovation à partir du 1<sup>er</sup> février 2010 et jusqu'au 31 mai 2010.**

### Art4

**Chaque participant doit remplir et envoyer son dossier de candidature sous format électronique, avant le 31 mai à l'adresse [sophie@dgconsultants.fr](mailto:sophie@dgconsultants.fr)**

Les renseignements contenus dans ce dossier ne seront communiqués qu'aux seuls membres du jury.

Vous pouvez joindre au dossier une présentation plus complète de votre projet ainsi que tous les documents susceptibles d'éclairer le jury, de préférence, sous format électronique (mais avec une lettre de candidature signée par une personne habilitée). Nous précisons que les dossiers sont adressés aux membres du jury pour qu'ils puissent les étudier. C'est pourquoi en faisant acte de candidature, vous acceptez que les exemplaires fournis ne vous soient pas retournés.

### Art5

**Le jury est composé d'experts et de professionnels du secteur de la sécurité informatique :**

- Hervé SCHAUER, HSC et Président du jury
- Didier GRAS, RSSI Groupe BNP Paribas
- Sylvain THIRY, RSSI Groupe SNCF
- Benoît PERROT, Directeur d'investissement ACE Management
- Thierry OLIVIER, Responsable Sécurité SI & Services SFR
- David CROCHEMORE, Fonctionnaire de Sécurité des Systèmes d'Information Ministère de la Justice
- Yvon KLEIN, CERT IST
- Charles BERDUGO, Président de ma-residence.fr
- Marc RAMBERT, Président de Kalistick

Le secrétariat du jury est assuré par DG Consultants.



---

#### Art6

**Les membres du jury ne peuvent concourir au Prix de l'Innovation à titre personnel ou au titre de l'organisation à laquelle ils appartiennent, ou encore être partie prenante dans l'un des projets.**

#### Art 7

**Les dossiers seront évalués par le jury en fonction de différents critères, à savoir notamment :**

- Le caractère innovant et nouveau de la solution présentée
- Les innovations technologiques de la solution
- L'intérêt pour le RSSI /DSI
- L'état d'avancement du projet

Les membres du jury ont toute latitude pour apprécier la qualité du projet présenté par les candidats. Les projets peuvent être de toute nature, des produits, des services ou toute combinaison. Les membres du jury travaillent sur les dossiers présentés sous forme écrite, cependant, le cas échéant, ils se réservent la possibilité de voir l'innovation proposée.

#### Art8

**Le jury se réunira en juin 2010, afin de désigner le lauréat le 30 juin 2010.**

#### Art9

Le prix sera remis officiellement au lauréat, lors de la conférence plénière des **Assises le jeudi 7 octobre 2010.**

Le lauréat se verra offrir l'accès aux Assises avec un « module » soit un espace de 6m<sup>2</sup> équipé, d'une valeur de 24.000€HT, ainsi qu'un atelier afin d'y présenter son offre.

#### Art 10

**Le présent règlement a été déposé en l'étude de la SCP Maître Hervé Le Nan et Frédéric Pertuisot, huissiers de justice associés à Vincennes (94300) 10 rue Villebois Mareuil 94301 Vincennes Cedex.**

